



Parenté éloigné et testament a l'employé de maison les 6 derniers

Par TKI, le 22/03/2013 à 02:26

bonsoir un petit cousin célibataire est DCD (c'était le fils de l'oncle de mon mari ?vous suivez) mon mari et frere s'en sont toujours occupés ,les six dernierx mois se sentant vieillir il a loué la premiere maison dans sa propriété .un couple s'y est vite trouvé indispensable proposant la femme de 22 ans comme femme de compagnie puis venant midi et soir apporter ses repasfaisant ses courses ,l'appelant mon papy et photo en grand partout dans son salon ,ils l'on mis dans une auto et l'on emmené chez un notaire et il a signé avec deux témoins inconnus la donation de tout ces biens a cette employée et pouvoir sur ses comptes en banque i avait une retraite d'italie avec 25 000 dollards dessus *disparue*.lors de nos visites impossible de le voir seul pour savoir s'il était bien nourri le voyant dépérir lui disant tt va bien .il a fait 5 mois et bingo pour la nana de 22 ans .un acte notarié officiel dans son bon droit la fille s'est installée dans la propriété meubles grand terrain et tout et...le + beau c'est a la famille que l'on demande d'apporter les preuves de filiation acte en italie etc.Pour faire annuler un testament est ce difficile?en attendant cette fille se dépêche de faire paraître la sucession au journal officiel ,on a un mois pour contester . notre seul recours pour l'annulation c'est de sortir le dossier médical de l'hopital prouvant l'abus de faiblesse puisque la jeune (on a un enregistrement est une preuve valable?)le disait sénile alzeihmer parkinsonien tout a la fois donnait des diagnostic sans aucune formation médicale .merci si possible de nous éclairer un peu .sf